



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par les projets décrits ci-dessous :

Le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, à sa séance ordinaire, tenue le 11 mars 2019 à 19 h, les projets de résolution pour les projets particuliers suivants :

1. Projet particulier PP27-0263 modifiant le projet particulier PP27-0231 en vue de permettre le prolongement du délai de réalisation du projet de construction d'un bâtiment industriel situé sur le lot 6 041 694, localisé sur le côté est de la rue Alphonse-D.-Roy, entre les rues Sainte-Catherine Est et Adam – 1180603017.
2. Projet particulier PP27-0264 afin de permettre le maintien d'un logement au niveau du rez-de-chaussée, aménagé dans la portion arrière du bâtiment situé au 4840, rue Sainte-Catherine Est, localisé entre les rues Théodore et Saint-Clément – 1180603018.

Le conseil d'arrondissement a adopté aussi, à la même séance ordinaire, le premier projet de règlement suivant :

1. Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), le Règlement sur le lotissement (RCA04-27003) et le Règlement sur les certificats d'occupation et d'autorisation de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (RCA10-27015) concernant diverses dispositions réglementaires (RCA18-27013) – 1185092006.

Une assemblée publique de consultation se tiendra le mardi 26 mars 2019, à 18 h, à la salle du conseil de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4).

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ces projets ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ces sujets.

Le projet de règlement et les projets particuliers, ainsi que les plans de zones sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 6854, rue Sherbrooke Est, de 8 h 30 à 16 h 30.

FAIT À MONTRÉAL, CE 15^E JOUR DE MARS 2019.

Le secrétaire d'arrondissement,

Magella Rioux

Plan de la zone visée et des zones contiguës du projet particulier PP27-0263



Plan de la zone visée et des zones contiguës du projet particulier PP27-0264



